

La guerre des cochons

C'est à une drôle de guerre à laquelle les éleveurs de porcs de la Martinique assisteront entre leurs deux coopératives.

Le film tragique des événements devait conduire à la mort de la SOCOPORC. Mais, au final, c'est la coopérative historique de la Martinique qui pourrait disparaître, la queue en tire-bouchon.

Cela, malgré de nombreuses tentatives afin de sauver le soldat COOPMAR. Mais, le ténia des animosités entre certains hommes est venu ronger la structure de l'intérieur...

En 2004, compte tenu du manque de lisibilité des stratégies de la COOPMAR et de la SOCOPORC, depuis plusieurs mois, le programme sectoriel est bloqué.

Pourtant, l'étroitesse du marché et la taille des coopératives sont autant d'éléments favorables à l'unité ; un nécessaire front, face au concurrent commun : L'importation !

Au cours de cette même année, influencée par des institutions (DAF, ODEADOM...), la SOCOPORC formule, à l'endroit de la COOPMAR, des propositions de rapprochements ; elles seront ignorées.

Cependant, suite à un blocage des camions de livraison de la SOCOPORC, par certains salariés de la COOPMAR, les éleveurs de la COOPMAR et de la SOCOPORC se rencontrent afin de tenter de mettre en place les bases d'une fusion.

A l'unanimité, ils proposent aux deux conseils réunis pour la circonstance la fusion des deux structures. Les éleveurs de la SOCOPORC souhaitent, outre l'adhésion de tous les membres, la nomination de deux d'entre eux au conseil d'administration de la COOPMAR et l'embauche de l'unique salarié, en contrepartie du portefeuille de clients de la SOCOPORC.

Le conseil d'administration de la COOPMAR prend acte de la requête et en accepte le principe.

Pour simplifier la transaction, la SOCOPORC

propose de faire un apport partiel d'actifs à la COOPMAR, procédure simple et prévue par les 1982, première coopérative porcine de la Martinique textes réglementaires du code rural. Cette procédure engagée sous l'autorité des conseils d'administration offre l'avantage de la rapidité et écarte tout risque d'appartenance à deux structures ayant le même objet social.

Contre toute attente, le conseil d'administration de la COOPMAR refusa cette procédure.

Fermant ainsi la porte non seulement aux adhésions, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, du 30 juin 2004, mais aussi à une éventuelle participation au conseil d'administration comme convenu...

Parallèlement, un nombre réglementaire d'éleveurs de la COOPMAR (1/5 des membres inscrits) demande la révocation du conseil d'administration, par courrier, en date du 1^{er} octobre 2004.

Lors de la tenue d'une AG le 22 décembre, un vote démocratique a prévalu. Il a permis que le conseil en place ne soit pas révoqué. Toutefois, on ne peut s'empêcher de relever des irrégularités qui auront sans doute contribué à ce résultat.

Ainsi, M.M. SEGUR et MALIDOR (représentant SOPRODA EARL), ont été empêchés de voter au motif qu'ils figuraient sur le K'bis de la SOCOPORC.

Ils seraient soupçonnés d'appartenir à deux structures coopératives ! Jusqu'au 22 décembre leur appartenance à la COOPMAR n'avait jamais été remise en cause.



Dans le même temps, des éleveurs non-producteurs, depuis des lustres, ont pu voter par procurations données aux membres du conseil d'administration. De même, des éleveurs ne produisant plus depuis plusieurs années ont participé directement au vote, exemple :

Monsieur TELCIDE, ayant signifié l'arrêt de ses activités depuis plusieurs mois.

M. JOLY sans activité, ayant vendu son exploitation à M. BONIFACE.

M. CLIO, n'ayant plus d'activité depuis plus de 3 ans et qui a donné une procuration. Madame Guylène GAU et M. Guitteaud GAU ont tous deux votés alors qu'il s'agit de la même exploitation sur le même site...

L'activité vente de la SOCOPORC a été transférée en totalité à la COOPMAR (50 porcs/semaine) au 15 juillet 2004 ; la SOCOPORC n'a aucune recette et aucune activité depuis cette date. Situation qui, bien évidemment, lui est préjudiciable. En outre, la COOPMAR, refusant d'embaucher l'unique salarié de la SOCOPORC comme elle s'y était engagée, l'oblige en conséquence à poursuivre ses versements de salaires.

Renversement de vapeur

La situation des deux structures est ubuesque : les éleveurs de SOCOPORC ont perdu leur marché. Ils sont endettés au point de ne pas pouvoir payer leurs charges. Les naisseurs de l'ex SOCOPORC ne peuvent tous écouler leur production par le biais de la



COOPMAR alors que les engraisseurs de la COOPMAR se plaignent de ne pas trouver de porcelets à engraisser.

Le rapport de Michel TANNEAU —chargé de mission de l'ODEADOM— a dans sa phase exploratoire mis en avant la nécessité « du rapprochement effectif et constructif des deux structures », ce point conditionnant même la poursuite de la mission pour sa phase exécutoire.

Dans ladite phase, il met de nouveau en avant la construction stratégique de la filière : « permettre une participation équitable et un équilibre au sein du Conseil d'Administration de COOPMAR, structure accueillante » et, « veiller et inciter au respect des engagements et échéances ».

En fait de « fusion constructive », il s'est agi de récupérer des éleveurs, de s'accaparer des marchés,

sans contrepartie ; en clair : d'éliminer la SOCOPORC, en ayant en mémoire que *la nature a horreur du vide...*

Lors de l'assemblée générale du 24 septembre 2004, le conseil d'administration a préalablement fait connaître son opposition à l'élargissement ; position contraire à l'esprit et aux engagements pris par ce même conseil et qui avaient conduit à l'unification.

Tout semble avoir été orchestré, de main de maître, afin que la SOCOPORC, exangue, sans adhérent, sans client et sans représentant puisse déposer les armes au profit de la COOPMAR.

Mais, la perte d'une bataille ne signifie pas pour autant l'arrêt des combats. La guerre des cochons sera donc menée sur un autre front : celui des ateliers de découpe !

Le 24 août 2005, la Société par Actions Simplifiée (SAS) KINI est créée. Son association avec la SOCOPORC fait bouger les lignes et renverse la vapeur ; la COOPMAR semble... cuite !

En août 2014, la SOCOPORC fusionne avec MADIVIAL et... les luttes intestines reprennent le dessus (voir article : « *Le samedi du cochon* »).

Guy FLANDRINA